

Communiqué de presse

27 mars 1998

Conseil d'administration de la SNCB

Le Conseil d'administration de la SNCB s'est réuni ce vendredi 27 mars 1998 sous la présidence de monsieur M. DAMAR.

Il a examiné les résultats de l'activité en 1997, en vue de préparer le rapport qu'il présentera à l'Assemblée générale et a fait les constatations qui suivent.

Résultats de l'activité en 1997

Les comptes annuels 1997 du groupe SNCB présentent un total bilantaire de 480 milliards de francs, soit une progression de 44 % d'un exercice à l'autre, conséquence essentiellement de la création de la S.A. de droit public "Financière TGV" ainsi que des investissements réalisés par la maison-mère. S'en dégage un boni de 3.305 millions de francs contre 2.197 millions de francs en 1996.

Les comptes annuels 1997 de la SNCB proprement dite présentent un total bilantaire de 395 milliards de francs et se clôturent par un bénéfice (hors prélèvements et transferts aux réserves immunisées) de 3.038 millions de francs (2.182 millions de francs en 1996).

L'amélioration des résultats courants provient principalement de quatre facteurs:

- la croissance de 2.341 millions de francs (+ 7 %) des recettes commerciales, qui comprennent:
 - ⇒ 16.433 millions de francs (+ 6 %) en transport de voyageurs;
 - ⇒ 11.377 millions de francs (+ 4,1 %) pour la trafic de marchandises par wagons complets;
 - ⇒ 2.706 millions de francs (+ 14,9 %) en messageries (ABX).

Avec 6.984 millions de voyageurs-km, le trafic voyageurs enregistre une progression globale de + 2,9 %. Le trafic intérieur s'établit à 5.837 millions de v-km (+ 2,8 %) et l'international à 1.147 millions de v-km (+ 3,4 %). Les écarts les plus sensibles par rapport à l'année précédente sont ceux des services Eurostar (+ 17 %) et Thalys (+ 94,3 %).

Le transport de marchandises par wagons complets, avec 7.465 millions de tonnes-km, progresse de 3 % par rapport à 1996. Cette progression résulte principalement des augmentations de 15,7 % en transport intermodal et de 20,4 % dans le créneau des produits métallurgiques.

Chez ABX transport, le nombre d'expéditions progresse de 18,3 %.

Communiqué de presse

⇒ 5.218 millions de francs (+ 13,4 %) en ce qui concerne les produits divers, la hausse provenant notamment de la location de matériel de transport (+ 139 millions de francs);

- une amélioration des résultats financiers de 1.014 millions de francs induite principalement par la libération à concurrence de 80 milliards de francs des actions privilégiées SNCB souscrites pour 125 milliards de francs par la Financière TGV;
- une majoration, par indexation, des interventions de l'Etat de 828 millions de francs pour le transport intérieur de voyageurs ainsi que pour l'entretien, la gestion et l'exploitation de l'infrastructure;
- le tout atténué par une hausse de 2.622 millions de francs des charges d'exploitation.

Les résultats exceptionnels (+ 274 millions de francs) ont été influencés entre autres par des plus-values sur réalisations d'actifs immobilisés (4.796 millions) ainsi que par des amortissements nets d'actifs immobilisés (5.079 millions).

La dette financière s'élève à 87 milliards de francs, contre 131 milliards en 1996, conséquence, entre autres, de la participation de la Financière TGV dans l'augmentation de capital de la SNCB ainsi que des investissements réalisés, qui atteignent 45.424 millions de francs, ventilés comme suit:

- ⇒ 33.910 millions de francs pour le réseau classique
- ⇒ 11.514 millions de francs pour le réseau TGV;

ou encore:

- ◇ 50,4 % financés par la SNCB elle-même,
- ◇ 46,3 % par le Ministère des Communications et de l'Infrastructure
- ◇ et 3,3 % par d'autres collectivités publiques.

Autres décisions

Le Conseil a marqué son accord pour la mise en place d'un service de ventes ambulantes (minibar) à bord de certains trains.

Ces services seront mis en place sur les relations suivantes:

- Eupen/Cologne - Liège - Louvain - Bruxelles - Gand - Bruges - Ostende;
- Herstal - Liège - Namur - Charleroi - Mons - Tournai - Lille-Flandres;
- Mouscron - Tournai - Bruxelles;
- Bruxelles - Namur - Arlon - Luxembourg;
- Anvers - Bruxelles - Charleroi-Sud;
- Anvers - Gand - Courtrai - Lille-Flandres;
- Anvers - Gand - Bruges - Ostende;
- Knokke/Blankenberge - Bruges - Gand - Bruxelles - Louvain - Aarschot - Hasselt - Genk.

Communiqué de presse

Par ailleurs, en matière de travaux, le Conseil a marqué son accord pour la réalisation de travaux pour la construction du tronçon Waremme - Grâce-Hollogne de la ligne à grande vitesse Bruxelles-Cologne. Les travaux de terrassement et de génie civil à entreprendre représentent un investissement de 1 milliard 200 millions de francs.

En outre, dans le cadre de la construction de la ligne à grande vitesse Bruxelles-Amsterdam, le Conseil a également marqué son accord pour entreprendre plusieurs phases de travaux de génie civil sur le tronçon Anvers-Berchem - Anvers-Central de la liaison nord-sud d'Anvers. Ces travaux, qui comprendront l'adaptation ou le remplacement des ouvrages d'art existants ainsi que les divers terrassements requis représentent un investissement de 2.900 millions de francs.